

## 18<sup>ème</sup> COURSE DES ILES COURSE EN SOLITAIRE AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : **COURSE DES ILES**

Dates complètes : **du Lundi 10 Juin au Vendredi 15 Juin 2012.**

Lieu : **Noirmoutier-Ile d'Yeu-Port Haliguen-Ile aux Moines.**

Autorité Organisatrice : **CLUB NAUTIQUE HOEDICAIS**

### 1 REGLES

1.1 La régate sera régie par :

- les *règles* telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- navigation nocturne : entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B du RIPAM (COLREG).

1.2 Les navires doivent être homologués et équipés pour une navigation à plus de six milles d'un abri.

1.3 Le règlement de publicité de la Fédération Française de Voile s'applique

(adresse du document sur le site internet de la FFVoile :

[http://www.ffvoile.net/ffv/public/fond\\_doc/CCA/reglement\\_publicite\\_ffv.pdf](http://www.ffvoile.net/ffv/public/fond_doc/CCA/reglement_publicite_ffv.pdf))

### 2 PUBLICITE

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la F.F.Voile.

### 3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux de groupe HN 7 à 28 inclus, classes C,D,E, et R3,R4 des tables FFVoile Handicap National H 108 et H109 .

Deux ou trois flottes seront créées en fonction du nombre et des dimensions des bateaux inscrits

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à l'adresse indiquée en fin de document au plus tard le 15 Mai 2012.

3.3 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription définitive :

- les licences FFVoile valides 2012 portant le cachet médical .
- l'autorisation de port de publicité
- la Carte d'Identité Handicap National valide 2012.

3.4 Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

### 4 DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

## **Montant total : 310 €**

- Réservation du numéro de cagnard par envoi d'un chèque de 60 € en remplissant et retournant le bulletin d'inscription ci-dessous.
  - Versement du solde de l'inscription, soit 250 € par chèque pour le 15 Mai 2010.
- \* *Les frais de dîners de départ de d'arrivée sont inclus dans les droits d'inscription.*  
\* *En cas de désistement, les droits versés restent acquis au club organisateur.*

## **5 PROGRAMME**

### **5.1 Confirmation d'inscription, jauge et contrôles :**

Port de l'Herbaudière.

Dimanche 10 Juin de 9 h à 12 h et de 13.30 h à 19 h

### **5.3 Jours de course :**

**5.4** Lundi 11 Juin. 9 heures. L'Herbaudière – Ile d'Yeu.

**5.5** Mardi 12 Juin. 9 heures. Tour de l'Ile d'Yeu.

**5.6** Mercredi 13 Juin. - 14 heures . Il d'Yeu – Port Haliguen.

**5.7** Vendredi 10 Juin. 8 heures. Port Haliguen – l'île aux Moines

**5.9** L'heure prévue du signal d'avertissement de la première course est : 9 h le Lundi 10 Juin.

## **6 INSTRUCTIONS DE COURSE**

### **6.1 Prescription FFVoile :**

*Pour les compétitions locales, départementales et régionales, l'affichage du texte général des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25, à condition qu'une annexe propre aux particularités de l'épreuve et du plan d'eau soit remise à chaque concurrent.*

**6.2** Les instructions de course seront affichées dès l'ouverture des inscriptions et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

## **7 PARCOURS**

Les annexes « Parcours » seront remises aux concurrents à la confirmation d'inscription.

## **8 CLASSEMENT**

**8.1** Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur temps avec cvl.

Le Système de Points « a minima » de l'annexe A s'appliquera.

**8.2** Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2.

**8.3** (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de 2.

## **9 PRIX**

Des prix seront distribués comme suit : Un cadeau et une coupe a chaque vainqueur de série.

## **10 DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## **11 ASSURANCE**

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile .

**12 FRAIS DE PORT**

Les bateaux ne versent pas de droit de séjour dans les ports visités, du Dimanche 10 Juin au Vendredi 15 juin. Les titulaires de Passeport Morbihan, ou de places dans les ports visités doivent le signaler à la chaîne d'inscription.

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

**COURSE DES ILES 2012**

A photocopier et à retourner à

Jean Paul Boisson, 64 rue de Clématites – 44300 NANTES.  
Tél : 02 40 50 72 32 - Fax : 02 51 84 34 09  
Email : [transquadra@transquadra.com](mailto:transquadra@transquadra.com)

Nom Prénom .....

Profession .....

Année de naissance .....

Adresse .....

Ville ..... CP .....

Tél : .....

Fax : .....

Email : .....

Nom du bateau ( acte de francisation ) .....

Nom pour la course .....

Type ..... Chantier .....

Long ..... Larg ..... Tirant d'eau .....

Numéro de Voile ( obligatoire dans la GV au moins ) .....

Groupe HN net .....

*Joindre Copie du certificat HN en cours ( 2011 ou 2012 )*

Ci joint le chèque de réservation du numéro de cagnard 60 €.  
( en cas de désistement les sommes versées restent acquises au CNH )